



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 17 février 2011 — N° 174

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

\_\_\_\_\_

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Déclarations de députés**

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant la leçon d'histoire du parc Forillon.

\_\_\_\_\_

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant M. Mikaël Kingsbury, champion du monde de ski acrobatique.

\_\_\_\_\_

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter M. Marcel Côté.

\_\_\_\_\_

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Montcalm Simard.

\_\_\_\_\_

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la construction de 50,000 logements sociaux.

\_\_\_\_\_

**17 février 2011**

---

M. Pagé (Labelle) fait une déclaration concernant M. Érik Guay, champion du monde de descente.

\_\_\_\_\_

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait une déclaration concernant « Cinq maisons, cinq familles ».

\_\_\_\_\_

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration sur le lancement du premier livre de Mme Gracia Viens « Au fil des heures, au long des jours ».

\_\_\_\_\_

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le défibrillateur dans les centres communautaires.

\_\_\_\_\_

À 9 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 07.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

17 février 2011

---

### **Présentation de projets de loi**

M. Caire (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 493 Loi sur la révocation d'un député

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 493.

### **Dépôts de documents**

M. Fournier, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport sur le Comité de la rémunération des juges;  
(Dépôt n° 2070-20110217)

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la justice administrative, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;  
(Dépôt n° 2071-20110217)

Le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.  
(Dépôt n° 2072-20110217)

---

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2010.  
(Dépôt n° 2073-20110217)

**17 février 2011**

---

M. Hamad, ministre des Transports, dépose :

Les états financiers de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 2074-20110217)

---

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'assurance-parentale*.

(Dépôt n° 2075-20110217)

---

Mme Thériault, ministre du Travail, dépose :

Les règlements pour la mise en œuvre de cinq ententes conclues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 2076-20110217)

---

M. Moreau, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'accès à l'information du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 2077-20110217)

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

**2010**

**17 février 2011**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 novembre 2010 par Mme Roy (Lotbinière), concernant la circulation des motoneiges et quads dans les sentiers la nuit.

(Dépôt n° 2078-20110217)

M. le président dépose :

La copie de la déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée lors de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEC) les 2 et 3 février 2011;

(Dépôt n° 2079-20110217)

Le rapport intitulé « Vérification de l'information financière et autres travaux connexes » du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2010-2011, accompagné d'un document de présentation aux parlementaires.

(Dépôt n° 2080-20110217)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 16 février 2011, a procédé à l'élection de la vice-présidente de la commission.

(Dépôt n° 2081-20110217)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

**17 février 2011**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 1 205 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'entretien hivernal de la route 138.

(Dépôt n° 2082-20110217)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Diamond (Maskinongé), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 245 citoyens et citoyennes de la Mauricie, concernant la vente de permis de chasse et pêche à Grand-Mère.

(Dépôt n° 2083-20110217)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Marguerite-D'Youville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 250 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

(Dépôt n° 2084-20110217)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Copie de documents de la Société de transport de Montréal, en date du 22 octobre 2010, concernant l'acquisition de voitures du métro de Montréal.

(Dépôt n° 2085-20110217)

17 février 2011

---

**Motions sans préavis**

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le budget du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Mamelonet (Gaspé) présente une motion concernant le parc Forillon; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Bérubé (Matane), conjointement avec M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le parc Forillon; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), présente une motion concernant les crédits d'impôt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Roy (Lotbinière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le Mois de l'histoire des Noirs, l'année 2011 marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de son organisme qui, en février, contribue à promouvoir l'histoire et la culture des communautés noires et qu'elle reconnaisse les contributions positives de celles-ci à la société québécoise;

**17 février 2011**

---

QU'elle salue également l'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a proclamé l'année 2011, Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 14, 15, 17 et 18 mars 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

M. Michel Nadeau de l'Institut de la gouvernance d'organisations privés et publics  
M. Daniel Saint-Onge du Collège des administrateurs de sociétés  
Conseil pour la protection des malades  
Office des personnes handicapées du Québec  
Commissaire à la santé et au bien-être  
Protecteur du citoyen  
Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec  
Regroupement provincial des comités des usagers  
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec  
Confédération des syndicats nationaux  
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec  
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec  
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux  
Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

**2014**

**17 février 2011**

---

Regroupement des Sages-femmes du Québec  
Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux  
Association des Centres jeunesse du Québec  
Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec  
Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec  
Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement  
Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec  
Représentants des PDG des Agences de la santé et des services sociaux  
Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec  
Coalition Solidarité Santé  
Coalition des tables régionales d'organismes communautaires  
Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux  
Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec  
Médecins québécois pour le régime public

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

**17 février 2011**

---

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement et afin d'entreprendre l'étude détaillée avant le dépôt du rapport sur les consultations, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral; et afin d'entreprendre l'étude détaillée dudit projet de loi.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.

---

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité poursuivra ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

17 février 2011

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 27 août et le 7 septembre 2010, a procédé à l'audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire, en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. La Commission s'est également réunie en séances de travail les 27 octobre 2009, 16 août, 7 septembre et 8 décembre 2010 relativement à ce mandat. Ce rapport contient 10 recommandations.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 45 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 22 février 2011, à 13 h 45.

**17 février 2011**

---

La motion est adoptée.

---

À 12 h 40, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 février 2011, à 13 h 45.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 17 février 2011, à 14 h 33, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 117 Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**